

Nom.....
Prénom.....
Etablissement

**Ceci est une déclaration
d'intention qui ne présage en
rien de ma participation effective
à ce mouvement.**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Avec 11 postes en moins pour seulement moins 10 élèves, la rentrée 2012 s'annonce pire que celle que nous venons de vivre. L'an passé, le SNUipp-FSU avait recensé la fermeture de 1 500 classes. La médiatisation de ce constat avait contraint le président et son ministre à s'engager à ne pas fermer de classes hors démographie.

Malgré ses déclarations, le président poursuit son entreprise de torpillage de l'école et dessine l'école du chacun pour soi qui va creuser plus profondément les inégalités.

Même si nous ne savons pas encore quels postes vous supprimerez, nous pouvons légitimement penser qu'il y aura encore plus d'élèves dans les classes, encore moins de remplaçants, encore moins d'enseignants spécialisés de RASED pour s'occuper des élèves en difficulté, encore moins de place à l'école maternelle pour les tout-petits, encore moins de formation pour les enseignants...

Avec 11 postes en moins, toute ouverture nécessitera au moins une fermeture.

Les conditions d'apprentissage pour les élèves et de travail pour les professeurs des écoles se dégraderont encore.

Pour nous, l'éducation doit redevenir une priorité. Il en va de l'avenir de chacun des enfants, comme de celui du pays.

C'est pourquoi j'ai l'intention de me porter gréviste le mardi 31 janvier 2012.

La loi n°2008- 790 du 20/08/08 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale - le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la Constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Le SNUipp-FSU en demande toujours l'abrogation. Cette loi impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer». Placé(e) dans l'obligation de le faire de par mon statut de fonctionnaire, je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève le mardi 31 janvier 2012.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre « est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil » (article L133-5).

Le
Signature :